



LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTERETS LOCAUX
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE DE SAINT-GERMAIN, NANTERRE

LES ANNONCES DOIVENT PARVENIR AU PLUS TARD LE SAMEDI MATIN AU BUREAU DU JOURNAL
LES ARTICLES LOCAUX INSÉRÉS DANS LA TRIBUNE LIBRE DOIVENT PARVENIR AU PLUS TARD LE VENDREDI MATIN
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES : Réclames, la ligne 1^{re} page 1 fr., 2^e page 0 fr. 75, 3^e page 0 fr. 50 — Annonces, 4^e page 0 fr. 25

LIGUE DES VOYAGEURS

Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest
Lettre circulaire d'un Membre de la Ligue

Messieurs,
Nous avons l'honneur de vous rendre compte des améliorations que notre ligue a obtenues pendant l'année 1902.
Ces améliorations profitent, les unes aux abonnés proprement dits, les autres aux porteurs des cartes d'ouvrier.

1. — **Abonnés.**
a. — Pour les abonnés qui se déclarent facultés, en prévenant à l'avance le chef de train, de payer la différence entre le prix du billet correspondant à la classe de leur abonnement et celui d'un billet simple de la classe occupée, au lieu du prix entier du billet que l'on payait précédemment.
b. — Pour les abonnés, obligés de quitter la localité avant l'expiration de leur abonnement : Remboursement, à titre de faveur et sur demande justifiée, de la partie non échue de cet abonnement.
c. — Auparavant, cette somme restait définitivement acquise à la Compagnie.

2. — **Que l'abonné qui a oublié sa carte n'est plus astreint à payer le prix de sa place s'il peut justifier de son identité en se faisant accompagner de deux témoins abonnés de la même localité ;**
3. — **Que le délai de dix jours, précédemment exigé pour le remplacement des cartes perdues, a été réduit à quarante-huit heures, dimanche non compris.**
L'Assemblée générale aura lieu le samedi 21 février, à 8 h. 1/2 du soir, salle Leguay, Café de la Gare, 31, rue des Bourguignons, à Bois-Colombes.

Conformément à l'article 16 des statuts, 6 membres du Comité de direction seront soumis à la réélection.
Veillez agréer, etc.
LE COMITÉ DE DIRECTION.

2. — **Que le délai de dix jours, précédemment exigé pour le remplacement des cartes perdues, a été réduit à quarante-huit heures, dimanche non compris.**
L'Assemblée générale aura lieu le samedi 21 février, à 8 h. 1/2 du soir, salle Leguay, Café de la Gare, 31, rue des Bourguignons, à Bois-Colombes.

La fortune de l'Europe

Savez-vous quel est — au dire des statisticiens — le capital de l'Europe, c'est-à-dire sa richesse totale, mobilière et immobilière ?
1,175 milliards !
Au point de vue de la richesse totale, les principaux Etats européens se succèdent dans l'ordre suivant : Angleterre 295 milliards, France 247, Allemagne 201, Russie 160, Autriche 103, Italie 79, Belgique 25, Hollande 22.
Si l'on calcule la fortune moyenne des habitants de chaque pays divisant sa fortune totale par le nombre de ses habitants, on arrive aux chiffres suivants : Angleterre 7,400 fr. par habitant, France 6,600 fr., Hollande 4,600 fr., Belgique 3,900 fr., Allemagne 3,900 fr., Autriche 2,500 fr., Italie 2,500 francs, Russie 1,500 fr.
Mais, vous savez, les statisticiens...

INFORMATIONS

Nos Sapeurs-Pompiers

M. Alexandre Bernard, sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes, avait, sous la précédente législature, déposé un projet de loi relatif à la répartition des subventions allouées aux communes pour les pensions et les secours attribués aux sapeurs-pompiers trop âgés ou victimes d'un accident de service.
Ce projet, qui vient d'être repris par le gouvernement et déposé sur le bureau de la Chambre, reproduit les dispositions essentielles de la proposition spéciale de M. Alexandre Bernard.

D'après ce projet, on répartirait sur des bases déterminées le crédit ouvert au budget du ministère de l'intérieur sous le titre : Subvention aux communes pour les sapeurs-pompiers et le matériel d'incendie.
On prélèverait tout d'abord sur ce crédit les sommes nécessaires à la caisse d'assurance contre les accidents pour la constitution de pensions viagères aux sapeurs-pompiers, en cas de blessures ou d'accidents graves entraînant une incapacité de travail permanente, absolue ou partielle, ou à leurs veuves et orphelins mineurs, en cas de décès.
Un second prélèvement serait opéré pour accorder des subventions spéciales aux communes justifiant de ressources insuffisantes pour acquies ou entretenir le matériel d'incendie.

Le surplus du crédit serait réparti entre les communes possédant un corps de sapeurs-pompiers régulièrement organisé.
Chaque commune recevrait d'abord une somme de 30 francs, puis une quotité proportionnelle à l'effectif légal du corps et à sa population totale. Le montant de cette dernière subvention sera employé concurremment avec les crédits votés par les conseils municipaux et avec les dons et legs ;
1. A donner des secours pour soins médicaux et interruptions de travail par suite d'accidents en service ;
2. A allouer des secours annuels renouvelables aux sapeurs pompiers ayant soixante ans d'âge et trente ans de service ;
3. A l'achat et à l'entretien du matériel d'incendie.

Arrêté concernant les chiens

Le passage d'un chien enragé ayant été signalé dans la commune, M. le Maire a pris un arrêté interdisant pendant six semaines, du 19 février 1903 au 2 avril suivant, la circulation des chiens à moins qu'ils ne soient tenus en laisse ou muselés.

Ambulanciers de France

L'Association des Ambulanciers de France, section de Nanterre, se réunissait le dimanche 15 février, à 4 heures

Nouvelles Locales

Pour l'échenillage
Par ordonnance du 18 novembre 1890, la date à laquelle l'échenillage doit être terminé dans le ressort de la Préfecture de police est fixée au 20 février de chaque année.
Des procès-verbaux de contravention seront dressés contre les propriétaires, fermiers ou métayers, usagers et usagers qui n'auraient pas effectué cette opération à la date fixée ci-dessus.

Les Palmes Académiques

Parmi les promotions universitaires parues au Journal officiel, nous avons omis de relater les noms de MM. LeBel, président de la Société de Secours mutuels L'Epargne; Truchet, économiste aux hôpitaux Péreire, nommés officiers d'Académie.
Nous leur adressons nos félicitations pour la distinction dont ils viennent d'être l'objet.

Société de Propagande Coloniale

Samedi dernier a été inaugurée à Nanterre, dans le préau de l'Ecole des garçons, 11, boulevard du Midi, devant une salle comble, une section de la Société de Propagande coloniale.
Le président de cette société, M. Michotte, assisté de M. Blanc, secrétaire général et de M. Gautier, maire, a déclaré ouverte la nouvelle section et a procédé à l'installation du délégué, M. Léon Girault.
Dans une allocution très bien sentie, M. Michotte a montré que la Société de Propagande coloniale avait pour but de faire connaître et aimer nos colonies. Il pense que c'est faire une œuvre utile et patriotique que de faire connaître à tous les avantages qu'offrent nos colonies aux Français entreprenants et énergiques ; il dit que le Français ne manque pas d'initiative, comme on le proclame trop souvent, mais plutôt qu'il ignore les débouchés que lui offrent nos possessions. C'est cette lacune que la Société de Propagande coloniale se propose de combler dans la mesure du possible.
M. Michotte remercie M. Girault père de l'initiative qu'il a prise de mettre à la disposition des conférenciers un puissant appareil de projections électriques, et il assure que la Société de Propagande colo-

Compte rendu de la dernière Séance d'inauguration de Samedi 14 Février.

(1) M. Poirier est chargé de l'entretien du bateau de sauvetage.

HORLOGERIE A LA CONFIANCE

BIJOUTERIE
ORFÈVRE
Ancienne Maison LEHUEU
E. DESLANDES

COUSSINS pour Couronnes de Mariées
MONTRES or, argent, nickel, simples et compliquées
Seul Dépositaire de la Montre « OMEGA » qui a eu le plus Grand Prix à l'Exposition de 1900
Pelle et grosse Orfèvrerie argent Orfèvrerie métal blanc Orfèvrerie nickel pur Seul Dépositaire pour la Contre
Toutes marques aux prix des tarifs



ACHAT D'OR & D'ARGENT
Pince-Nez et Lunettes or, argent, nickel et acier (exécution rapide des ordonnances d'occulistes). — Jumelles, Thermomètres, Baromètres, Pèse-Liquides, Réparations de Lunetterie et Optique.
Miroiterie Réparations de Glaces.
Horlogerie de France-Comté et d'Allemagne, Cartels, Régulateurs et Coucours chantants en bois sculpté.

Grand Magasin de Chaussures

56, Rue du Chemin-de-Fer, 56
Ancienne Maison FROMONT
MAUMONT, SUCC^r
Chaussures de fatigue et de luxe
Spécialité pour Dames, Fillettes et Enfants
Tous les articles se recommandent par la qualité, le soin de la confection et leurs prix modérés.

NOUVEAU CABINET DE Chirurgie Dentaire

6, RUE DE MAUREPAS
RUEIL
EN FACE LE BUREAU DE POSTE
Les Mardi et Vendredi de 9 heures à 6 heures

M. FRAENKEL donne à toute personne qui veut bien s'adresser à lui une Consultation absolument gratuite pour tout ce qui concerne la Bouche.
Ses Prix sont très Modérés
MAISON A PARIS
38, Chaussée d'Antin, 38
Quartier de l'Opéra

Vins de Propriétaire

ROUGE 8°
NATUREL, la pièce de 220 litres, fin perle 48 fr.
BLANC SEC 8°
NATUREL, la pièce de 220 litres, fin perle 58 fr.
Rendus gare acheteur. Congé et Port payés. (Ech. 0,60). Paiement à volonté, soit 3, 4, 5 mois ou c^o remb^o 5 o/o Escompte.
S'adresser au Régisseur du Clos La-combe, à Aubais (Gard).

Grande Vacherie Normande

POUPARD
19, Rue Saint-Germain, 19
NANTERRE
Lait garanti pur
TAU REAU POUR LA MONTE

Achille CAT GEOMETRE

Expert près le Tribunal civil de la Seine
Vente et acquisitions de terrains et maisons, gérance de propriétés (expropriations), recherches cadastrales et états parcellaires.
Lévy de plans, nivellement, projets de canalisation d'égouts, routes, chemins de fer, tramways, etc.
30, rue du Chemin-de-Fer
NANTERRE

L'ILE FLEURIE

à 10 minutes de la Gare de Nanterre
en face le Boulevard de la Seine, entre le Pont de Chateau et le Pont de Bezons

ERNEST LEMAIRE

RESTAURATEUR
Pavillon de la Classe et de la Pêche de la Seine comprise entre les Ponts de Bezons et de Bagival

SPÉCIALITÉ DE MATELOTES & FRITURES
BONNE CAVE — CAFÉS — BIÈRES — JEUX DIVERS
Chambres Meublées — Grand Salon de Sociétés — Piano
BAL TOUS LES DIMANCHES (APRÈS-MIDI)
Pêche et Balagnades; Leçons de Natation
CHASSE SUR L'EAU toute l'Année

Ce lieu de rendez-vous est un des plus agréables des Environs de Paris, car sans quitter l'île on peut chasser, pêcher, canoter, ou se baigner et de plus faire un excellent repas.

CONSTRUCTION, RÉPARATIONS & LOCATION DE CANOTS
GARAGE ET GARDE DE BATEAUX
Vélodrome — Garage de Bicyclettes — Pompes à Pneumatiques

NOTA. — APPELER LE PASSEUR

Inscriptions sur Calicots

en tous genres

L. SCALIER

préviennent les habitants que pour cause d'agrandissement ses Ateliers sont transférés

24, Rue de Malry

Pour les Commandes et Renseignements S'ADRESSER à RUEIL 9 et 11, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE

ON DEMANDE

des Représentants à la Commission pour le placement des vins rouges et blancs à la clientèle de 1/2 gr. et dét. (Fort remise). S'ad. à M. H. de Martin, propr., 75, rue de Paris, St-Ouen (Seine).

VIN GUERIN-ROGER, propriétaire viticulteur, à CONGENIES (Gard).

Représentants sérieux demandés pour la vente de mes Vins. Forte remise. Inutile de se présenter si on ne possède pas de garanties sérieuses.

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE RAPIDE

MAISON FONDÉE EN 1869

EDMOND HUBY

36, Rue de St-Germain, 36 — NANTERRE (Seine)

BILLETTS DE DÉCÈS EN 40 MINUTES
SPÉCIALITÉ D'AFFICHES ET DE TRAVAUX POUR LA PUBLICITÉ ET LE COMMERCE
Travaux de Luxe Noir et Couleurs
PRIX EXTRÊMEMENT MODÉRÉS

PAPETERIE — ARTICLES DE BUREAUX

Couronnes mortuaires en Perles vendues à des prix défiant toute concurrence

niale lui en est particulièrement reconnaissante. Il remercie également M. Gautier, maire, de la sympathie témoignée à la nouvelle société par la municipalité. Il adresse aussi des remerciements à la municipalité pour le gracieux concours qu'elle a apporté à cette solennité. Il regrette, toutefois, que la salle soit trop petite pour contenir un si grand nombre d'auditeurs.

M. Durand, administrateur adjoint des colonies, a fait ensuite une très intéressante conférence sur Madagascar. Plein d'attentions pour son auditoire, le sympathique conférencier avait eu soin de faire distribuer une carte de notre possession pour permettre au public de le suivre plus aisément dans sa rapide exploration. M. Durand, après nous avoir exposé la situation de l'île avant et après la conquête, nous développe ensuite de très intéressants documents sur la géographie agricole, commerciale et industrielle de notre colonie, et il termine son agréable causerie en nous promettant de revenir étudier, dans une prochaine conférence, la question de colonisation à Madagascar.

Voici maintenant les projections! Si nous sommes à la partie récréative, ce n'est pas du moins la moins instructive.

De Tananarive, nous voyageons dans les hauts plateaux, où nous pénétrons dans les intérieurs malgaches; nous faisons connaissance avec les habitants, nous étudions leurs mœurs, leurs coutumes bizarres, mais... les clichés s'épuisent, l'heure s'avance etc... la séance se termine, tout court au gré de beaucoup, par de chaleureux applaudissements, signe du bon accueil fait par le public à la nouvelle section de la Société de Propagande coloniale.

La Société de Propagande coloniale se compose de membres actifs payant une cotisation annuelle de 6 francs et de membres adhérents payant une cotisation annuelle de 3 francs. Le siège social est à Paris, 12, rue Condorcet.

Les adhésions sont reçues par M. L. Girault, 27, boulevard du Midi.

La Fiancée municipale prêtait son gracieux concours à cette solennité, entre autres morceaux elle a exécuté une fantaisie très intéressante sur Miss Helyett qui fera très certainement plaisir au public nanterrien lors des concerts qui seront donnés cet été.

Syndicat de la Presse suburbaine

Le banquet annuel est définitivement fixé au jeudi 5 mars, à 7 heures précises du soir, salons Bonaiolet, 85, rue Charlot, à Paris.

Il aura lieu, cette année, sous la présidence d'honneur de M. Mougeot, ministre de l'Agriculture.

Les dames sont spécialement conviées à cette fête.

Le prix du banquet est fixé à 8 francs par personne.

On est prié d'envoyer les adhésions à M. Dhavernas, président, 4, rue de l'Union, à Asnières ou à M. Huby, directeur du Journal de Nanterre, 36, rue de Saint-Germain, secrétaire général, avant le lundi 2 mars.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS

Le dimanche 1^{er} février, à 2 heures de l'après-midi, les membres de cette société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, dans la Salle des Fêtes de la Mairie, sous la présidence de M. Gautier, maire, président.

Un grand nombre de membres honoraires assistaient à cette réunion.

Après l'appel nominal et la lecture du procès-verbal, qui est adopté à l'unanimité, M. le Président fait l'exposé de la situation financière de la Société.

L'état des recettes et des dépenses de l'exercice se résume comme suit :

Fonds disponibles au 1^{er} janvier 1902, 32.435 fr. 02; recettes de l'exercice,

9.718 fr. 20; montant des recettes, 42.153 fr. 22; dépenses de l'exercice, 6.634 fr. 55.

Reste disponible au 31 décembre 1902, 35.518 fr. 67; montant du fonds de retraite, 70.165 fr. 48; total de l'avoir de la Société au 31 décembre 1902, 105.684,15.

M. le Président fait remarquer que la situation financière est des plus satisfaisantes; l'avoir social est en augmentation de 5.645 fr. 06 sur l'exercice précédent.

Cette augmentation provient dit-il :

1^o Du boni de l'exercice, différence entre les recettes et les dépenses, 1.847 fr. 55; 2^o des intérêts produits par la somme en dépôt à la Caisse des Dépôts et Consignations, 1.236 fr. 10; 3^o de l'augmentation de notre Caisse de retraites, 2.564 fr. 41; total égal, 5.645,06.

Cette situation financière mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

M. le Président fait connaître qu'en raison de cette bonne situation, le Conseil d'administration a, dans sa dernière réunion, décidé le paiement d'une somme de 10 francs à tous les retraités qui ne touchent actuellement que 30 francs de pension, et demande l'avis de l'assemblée; à l'unanimité, cette décision est adoptée.

Il fait également connaître qu'aux termes de l'article 69 des statuts, il y a lieu de faire un versement à la Caisse des Dépôts et Consignations, étant donné que l'encaisse du trésorier s'élève à 2.838,30.

Après un échange de vue, l'assemblée décide de faire un versement de 2.000 fr. à la Caisse des retraites, afin d'augmenter si possible, dans un délai rapproché, la pension des retraités.

Parlant ensuite du banquet qui a eu lieu le 18 janvier dernier, il constate, avec une bien vive satisfaction, que cette fête a parfaitement réussi, aussi adresse-t-il des félicitations aux membres de la Commission d'organisation.

Les recettes, comprenant 94 souscriptions à 4 francs, se sont élevées à 376 fr.; les dépenses étant de 443 fr. 25; il en résulte un déficit de 67 fr. 25.

Ce compte, mis aux voix, est adopté.

M. le Président ajoute que cette réunion amicale a eu l'avantage de propager les idées mutualistes parmi nos concitoyens et d'attirer sur la Société l'attention des personnes aisées, car il en est résulté 11 nouvelles adhésions de membres honoraires; ce qui est des plus appréciables.

Il ajoute, en outre, que M. le ministre de l'Intérieur a bien voulu s'intéresser à la Société en accordant à trois de nos mutualistes des distinctions honorifiques pour les services qu'ils ont rendu à la Société.

Une médaille de bronze de M. Nibault, agent-comptable et des mentions honorables à MM. Bruyère (Jules), et Boucher (Laurent). Au nom de la Société, il leur adresse de vives félicitations.

Il est ensuite procédé à l'admission de 10 nouveaux membres actifs et à la mise à la retraite de 4 sociétaires remplissant les conditions d'âge et de sociétaire prévues par l'article 63 des statuts.

Après avoir voté des remerciements aux membres honoraires pour le concours précieux qu'ils apportent dans le bon fonctionnement de la Société, il a été procédé à un deuxième appel nominal et la séance a été levée.

VARIÉTÉ

De la Durée de la Vie du Cheval

Cette question qui va nous occuper aujourd'hui n'est pas des plus faciles à résoudre. Les auteurs divers qui s'en sont occupés n'ont jamais pu s'accorder, et pour cause!

Il est bien évident que plus un cheval est exploité, plus il est mal mené, plus il s'use, plus il vieillit avant l'âge. Or, comme le cheval est avant tout un instrument de travail, comme il est soumis à un régime qui varie avec les propriétaires qu'il peut avoir dans son existence, comme, en un mot, il est plus

ou moins intelligemment exploité, il va de soi qu'il peut vivre plus ou moins longtemps.

La question est donc toujours restée dans le statu quo, et elle y restera probablement longtemps encore, à moins que quelques amateurs ne viennent aider à trancher la question en prenant des chevaux à leur naissance pour leur laisser terminer leur vie sans les employer et surtout sans les brusquer tout en les soignant selon les règles de l'hygiène; ce qui il sera assez difficile de trouver car il y a là, tout d'abord, une question de gros sous.

Suivant Buffon: « La durée de la vie des chevaux est, comme dans toutes les autres espèces d'animaux, proportionnée à la durée de leur accroissement; l'homme, qui est quatorze ans à croître, peut vivre six ou sept fois autant, c'est-à-dire quatre-vingt-dix ou cent ans; le cheval, dont l'accroissement se fait en quatre ans, peut vivre six ou sept fois autant, c'est-à-dire vingt-cinq ou trente ans; les exemples qui pourraient être contraires à cette règle sont si rares, qu'on ne doit pas même les regarder comme une exception dont on puisse tirer des conséquences; et comme les gros chevaux prennent leur accroissement en moins de temps que les chevaux fins, ils vivent aussi moins de temps, et sont vieux à l'âge de quinze ans. »

Bourquain dit qu'« on peut arbitrer la vie commune du cheval dix-huit ou vingt ans; le nombre de ceux qui passent ce terme étant très médiocre. Aristote a observé que les chevaux nourris dans des écuries vivent beaucoup moins que ceux qui sont en troupeaux; l'état d'esclavage et de domesticité est bien fait pour ôter quelques différences. Athénus et Plinius prétendent qu'on en a vu vivre soixante-cinq et même soixante-dix ans. Augustus Niphus parle de celui du cheval de Ferdinand 1^{er} comme d'un cheval septuagénaire, mais ces dernières observations ne sont que des exceptions semblables, dans l'espèce des chevaux, aux exceptions qui quelquefois ont lieu dans l'espèce humaine. »

Hartmann qui sur plus d'un point a copié Buffon a dit la même chose en ajoutant ceci: « La vie des juments est ordinairement plus longue que celle des chevaux. Cette observation, déjà faite par Aristote, répond à celle faite à différentes époques sur le genre humain, dont les femmes vivent généralement plus longtemps que les hommes. »

C'est un signe indubitable qu'un cheval de haras est de bonne race, ou du moins qu'il est sain, lorsqu'il tarde longtemps à se former. Celui qui ne cesse de croître qu'à six ans, sept ans, sera sauf des accidents particuliers, de bon service pendant vingt ans et au-delà, et peut même en vivre quarante et davantage. Au contraire, celui qui ne croît que quatre ans, n'en vivra tout au plus que vingt ou vingt-cinq. Lorsque les chevaux gros et trapus prennent toute leur croissance en moins de temps encore, ils vivent aussi moins, et sont déjà vieux à l'âge de dix à douze ans.

« Les exemples d'un âge de trente à quarante ans ne seraient pas si rares par excellence, si la tyrannie des hommes n'abrégeait leur vie, si l'on en abusait moins, et si on les soignait mieux. Communément, on n'en fait point le moindre cas, dès qu'ils ont atteint un certain âge; on cherche à en débarrasser l'écurie, pour ménager les fourrages; et leur récompense ordinaire, après avoir rendu pendant un assez long temps les meilleurs services, c'est d'être attelés à une charrette et astreints aux plus rudes travaux, ou d'être envoyés à l'écorcheur. »

« Comme on peut le voir, bien des conditions modifient l'existence des animaux et en activent la fin. »

La fièvre, le développement, la taille, le service, les soins ont à ce sujet une action indiscutable.

Bien certainement il y a des individus et même des races qui sont plus précoces que d'autres et, à ce sujet, il faut reconnaître que la main de l'homme est venue passionnément en aide à la nature. Un cheval ou plutôt un animal précoce arrivera par des procédés divers que nous n'avons pas à discuter ici, à l'état adulte plus vite qu'un autre. Il sera naturellement mis plus tôt au service et conséquemment s'usera plus vite.

Bouley a dit en effet: « Il y a des races tardives et des races précoces. Dans ces dernières, la précocité résulte de l'action combinée de l'hérédité et du régime alimentaire; d'une manière, pour ainsi dire, précipitée dans les individus qui les composent et aboutit à un achèvement plus hâtif, d'où il résulte que la durée de leur premier âge se

trouve d'autant plus abrégée, et, par une conséquence fatale, celle de leur vie, car ce mouvement plus rapide de formation leur prime à leur organisme n'a d'autre but, dans les vues de l'industrie qui les produit, que de hâter le moment de leur mort. »

Si l'on fait intervenir comme autre cause la taille, on pourra voir que les petits animaux vivent plus que les grands. La raison n'en est pas facile à donner. Peut-être est-ce parce que ces animaux, eu égard à leur petite taille, sont soumis à des travaux moins pénibles ou sont mieux soignés, car en général il ne sont employés que comme animaux de plaisance? C'est possible.

Quant au service, c'est une question qui ne soulève pas l'ombre d'un doute. Il est bien évident que plus un cheval est surmené, plus courte sera son existence. Et, à ce sujet, il faut dire que l'ignorance même des gens qui se servent du cheval est le point capital de l'usure anticipée de cet animal. Il arrive en effet souvent, et je l'ai vu nombre de fois pour ma part, que des gens achètent un cheval de 3 ou 4 ans pour le soumettre à un travail pénible, pour traîner par exemple 1.800 à 2.000 kilos, alors qu'un cheval de 7 ans y subirait à peine.

D'un autre côté, certains chevaux ont une existence calme et reposée, une hygiène bien comprise et peuvent ainsi atteindre un âge avancé.

Enfin, les soins modifient encore les conditions d'existence. Le défaut de pansement, la mauvaise hygiène, le manque de nourriture sont des causes de dégénérescence indéniables. Certains gens pensent, en effet, que parce qu'un cheval ne doit pas travailler un jour, il ne faut pas lui donner à voir et le laisser manger sa paille ou sa litière.

Enfin et malgré ces mauvaises conditions d'existence, il est des animaux qui, pour leur constitution, supportent philosophiquement ces mauvaises chances de la vie et rendent encore de grands services.

Quoi qu'il en soit, on peut dire d'un cheval qu'il est vieux lorsqu'il a atteint 13 à 14 ans. Je veux bien qu'à cet âge quelques-uns fassent encore de rudes travaux, mais les trois quarts du temps, ils ne sont pas bons à grand chose.

Il y a quelques exemples de chevaux assez avancés en âge. Il existe au cabinet des collections d'Alfort, des mâchères de chevaux ayant atteint, quarante-deux, quarante-trois et quarante-quatre ans. M. Goubaux a vu à la Petite-Vilette en 1845, un cheval qui avait fait la campagne de Russie en 1813. J'ai connu pour ma part une jument qui avait trente-cinq ans; il est vrai de dire qu'elle appartenait à une vieille dame, sourde, qui n'avait pour toute passion que sa jument qu'elle aurait volontiers couchée dans sa chambre si elle l'eût osé.

Ce qu'il y a de certain c'est qu'un cheval de seize à dix-huit ans devrait être mis à la retraite et si l'on ne peut le laisser mourir de sa belle mort, le livrer à la boucherie. En général, il n'en est pas ainsi. Quand un cheval ne peut plus servir, on le vend à vil prix 30 ou 40 francs à un cocher de fiacre qui le fait aller jusqu'à ce qu'il tombe pour ne plus se relever.

Ceci me rappelle la réflexion d'un automédon dont le cheval étique était ainsi tombé dans une rue de Paris.

« Oh, laissez-le donc, il peut bien dévancer son billard maintenant. Je l'ai acheté avant-hier 35 francs et il m'en a déjà rapporté 100. »

Ce fut là son oraison funèbre: « L'intérêt et le sentiment sont deux mobiles qui ne s'accordent pas toujours. »

A. CARON.

Chronique Théâtrale

PORTE SAINT-MARTIN

Depuis mardi, le théâtre de la Porte Saint-Martin a repris la *Tour de Neule*, le fameux drame de Gaillardet et Alexandre Dumas, qui n'avait pas été joué sur une scène de Paris depuis une dizaine d'années. La direction l'a fort bien remonté: décors neufs, costumes neufs, même certains passages ont été rajoutés, peut-être à tort. L'interprétation est satisfaisante: M. Krauss a joué le rôle de Buridan avec beaucoup de sûreté, MM. Castellan, Péricaud et Bouyer ont fait preuve de grandes qualités; Mme Gilda Dathy est une Marguerite de Bourgogne exquise.

En somme, une bonne reprise et un beau succès pour la Porte Saint-Martin.

CIRQUE D'HIVER

Sur l'affiche de cet établissement, la pan-tomime annuelle: *Tous Auvergnats*. Tel est

le titre de cette amusante fantaisie en 2 tableaux, dans lesquels se déroulent des scènes comiques, provoquées par les farces de Parisiens de passages dans les environs de Saint-Flour, où de vieux campagnards célèbrent leurs noces d'argent.

Intuitif d'ajouter que cette pochade a obtenu un gros succès auprès du public, qui venait d'applaudir un instant avant les numéros de premier ordre, parmi lesquels ils faut citer: Mlle Baillly d'Inghelm, écuyère de haute école, les sœurs Mantson dans leurs exercices des anneaux; le trio Silvain, acrobates musiciens, les bicyclistes Harry et Pils, etc.

Comme on le voit, programme qui va certainement attirer au Cirque d'Hiver un nombreux public.

TONY.

Communiqués

Le théâtre des Folies-Dramatiques tient encore un véritable succès avec la *Famille du Brosseur*, le vaudeville de Tristan Bernard.

Ce n'est qu'un éclat de rire du commencement à la fin et tous les soirs, il y a foule pour assister aux désopilantes aventures de Colfat, brosseur malgré lui, et de son domestique.

La recette, samedi et dimanche, s'est élevée à 10.000 francs.

M. Courtès, que nos lecteurs ont certainement dû applaudir à l'Ambigu ces temps derniers, est décédé la semaine dernière, des suites d'une pneumonie. Depuis le 6 courant, il avait quitté la scène pour ne plus y revenir.

Peu de comédiens eurent une carrière aussi bien remplie: il débuta à Meaux, Provins, et Fontainebleau; puis à 1856, il entra au théâtre de Montmartre. On le vit ensuite aux Variétés, puis il revint à l'Ambigu où il reprit le rôle de Fèbre dans les enfants du Pont-Notre-Dame. En 1860, il créa Entragues, de la Dame de Montsoir. Il gagnait soixante francs par mois, et le directeur d'alors à l'Ambigu, pour lui montrer combien il était satisfait de sa création, l'augmenta de dix francs.

Courtès a créé presque tout le répertoire de *Zola*: *Pot-Bouille*, *l'Assommoir*, *Nana*: il a joué dans *Robert Macaire*, le *Juif Errant*, le *Peut Jacques*, etc.

Il joua aux Bouffes-Parisiens *l'Enfant Prodigue*, y gagna une petite fortune qu'il perdit dans la commande d'un café tenu par un de ses camarades. Courtès avait confectionné le reste de son argent à un ami qui mourut subitement.

Comme il n'y avait pas de papiers établissant que l'argent trouvé chez cet ami appartenait à Courtès, son avoir fut englobé dans la succession du défunt et les héritiers se refusèrent à toute restitution.

Courtès se remit au travail et fit successivement partie des troupes du Château des Folies Dramatiques, du Gymnase, et de Déjazet. Il était revenu à l'Ambigu depuis deux ans.

Le théâtre d'Art International (la Bodinière) annonce les dernières représentations de *l'Infidèle* et de *Jeunesse*. La charmante comédie de Roberto Bracco et le beau drame de Max Halbe déroner la place à *les Rozens*, quatre actes de Camille Antona Traversi. Traduction de MM. Henry François et Gaston Derys.

Le Casino de Paris annonce pour le mardi-gras un grand bal d'enfants.

A la Cigale, cette semaine, première représentation de *l'Adieu Cocottes*, fantaisie à grand spectacle en deux actes et cinq tableaux de MM. Gaston Carvin et Marcel de Bère.

A Parisiana, le *Cake Walk*, par la troupe américaine, engagée spécialement, attire chaque soir un nombreux public. L'originalité de ce numéro, intercalé dans l'acte de la mascarade de *Cabriolet*, l'opérette de P. L. Fiers et Alévy, constitue une véritable attraction.

Il faut voir dans leurs danses échevelées, la senora Frasculita et son nègre Grégori, les petits-crêoles Matilda et Antonio Los Palacios. Jamais le *Cakewalk* n'a été dansé avec tant d'entrain.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Hazebroucq André, rue Pascal, 3; Châtillon Andrée, rue du Docteur-Foucault, 25; Charnet Alice, au haras de Bezons.

PUBLICATIONS. — M. Dubos, à Nanterre, avenue de la République, 75 et Mlle Henry, à Colombes (Seine), route de Nanterre, 260; M. Briant, à Nanterre, rue du Chemin-de-Fer, 54 et Mlle Nicolas, à Morlaix (Finistère); M. Martin, à Puteaux (Seine), rue du Marché, 7/2 et Mlle Haton, à Nanterre, route de Cherbourg, 2; M. Gérard, à Rueil (Seine-et-Oise), rue de l'Hôtel-de-Ville, 22 et Mlle Laffrat, à Rueil, place de l'Eglise, 29; M. Berthe, à Nanterre, chemin des Coudes et Mlle Schwein, à Nanterre, sente des Fontenelles; M. Vanier, à Colombes, boulevard National, 7 et Mlle Gérard, route de Paris, 21.

MARIAGE. — M. Vautier, à Nanterre, rue de la Ferme et Mlle Paris, à Nanterre, rue de la Ferme.

DECES. — Enfant Brard, 1 mois 1/2, rue des Rosiers, 20; M. Chabenat, 40 ans, 55 rue de Longs Rais; Mme Rigollet, 56 ans, rue du Chemin-de-Fer, 12; Mme Ginon, 24 ans, rue du Vieux-Pont.

SI VOUS VOULEZ GUÉRIR de LA SURDITÉ d'une MALADIE DE LA GORGE OU DU NEZ

Prenez pour exemples les milliers de guéris dont les témoignages sont exposés au Salon des Autographes de l'Institut de la Surdité, dont l'entrée est libre tous les jours.

Si vous habitez la province, écrivez immédiatement au Directeur de l'Institut de la Surdité, des maladies de la gorge et du nez, 29, rue de la Pépinière, à Paris, qui vous enverra gratis et franco, le journal "La Médecine des Sens" qui explique l'action de l'Audiphone invisible Bernard et expose clairement la méthode aurivoltique, pour la guérison des maladies des oreilles, du nez ou de la gorge.

ECHOS

DES COMMUNES ENVIRONNANTES

Rueil

LES TIMBRES DE COMMERCE

Le Bureau de l'Union syndicale du Commerce et de l'Industrie de Rueil et du Canton de Marly a déjà dans le courant de l'année dernière mis en garde les commerçants contre la duperie des timbres escompte ou timbres de commerce.

Il met de nouveau en garde les commerçants contre une nouvelle tentative faite en ce moment par des courtiers, dont certains ont un fort accent étranger, pour le placement de ces fameux timbres dits de commerce.

Ces courtiers assaillent les commerçants de belles paroles et de fallacieuses promesses. Ils font valoir que les affaires des preneurs deviendront plus prospères, que toute la clientèle affluera chez eux, etc, etc.

Mais au résumé, il n'y a que la Société des timbres qui profite de la combinaison ainsi qu'il a été déjà prouvé au sein de l'Union syndicale. Cette Société des timbres empêche les bénéficiaires sans courir ni risque, ni aléa.

Le bénéfice qui s'élève à 4 ou 5 0/0 du prix de vente au consommateur est pris dans la poche de ce dernier, ainsi que dans celle du commerçant.

C'est pourquoi le Bureau de l'Union syndicale croit encore une fois, de son

devoir, d'attirer l'attention de tous les commerçants sur ces procédés frauduleux, avant qu'ils s'y soient laissés prendre, car ce que ces flibustiers attrapent ainsi est pour eux et bien perdu pour le commerçant et la clientèle.

Harmonie

LES ENFANTS DE RUEIL

Fondée en 1886

Samedi Gras 21 Février 1903

Dans les Salons de M. Billibault, 98, avenue de Paris, à 10 heures du soir

GRAND BAL DE NUIT

Paré, Masqué, Travesti

A GRAND ORCHESTRE ORGANISÉ PAR LA SOCIÉTÉ

PRIX D'ENTRÉE: Cavaliers, 4 fr. — Dames, 1 fr. — Dames, 0,50

Ouverture des Portes à 9 h. 1/2

Dimanche 22 Février

A 2 heures, dans les Salons de M. Billibault

BAL D'ENFANTS

Paré, Travesti

A 4 heures

Grande Distribution de Jouets aux Enfants

Prix d'entrée: 1 franc

Entrée gratuite pour les Enfants accompagnés de leurs Parents

Vol

Un vol de 13 étiquettes en zinc, portant la désignation de divers matériaux, a été commis, dans la nuit du 11 au 12, au préjudice de la Compagnie de l'Ouest au lieu dit la Ballastière.

Suicide ou accident

Mme Duval, rempailleuse de chaises, demeurant à Rueil, est tombée lundi soir, vers 6 heures, dans une mare de la Ballastière et y a trouvé la mort.

Les constatations ont été faites par la police de Nanterre et le corps de la malheureuse a été ramené à son domicile.

Vol et escroquerie

Le nommé N..., âgé de 18 ans, dont les parents habitent Bougival, était, il y a quelques temps, employé chez M. Gautier, nourrisseur à Rueil.

S'apercevant qu'il lui manquait tous les jours quelques bouteilles de lait, M. Gautier se mit à guetter et aperçut N... qui commettait ce larcin.

Conduit au commissariat, N... avoua qu'il faisait ce trafic depuis plusieurs jours et que, de plus, il achetait du lait à son compte, qu'il payait 0 fr. 20 le litre et le livrait aux clients de M. Gautier à 0,40.

Il se fit livrer aussi du pain pour le compte de son ancien patron.

M. Gautier a porté plainte contre son peu délicat employé.

Tapage injurieux et nocturne

Le 11 au soir, les habitants de la rue Jean-Edeline étaient ameutés par les injures proférées à leur égard par la femme Lainé, qui se livrait à un tapage effroyable.

L'émotion des habitants du quartier a été telle qu'ils ont signé une pétition demandant l'expulsion de la femme Lainé.

Rixe

Le 13 courant, deux jeunes gens de la ville, L... et K..., se sont livrés l'un sur l'autre à des voies de fait réciproques.

Comme ils ont porté plainte tous les deux, une enquête a été ouverte.

Bagarre

Un nommé G..., garçon couvreur, demeurant chez ses parents au Vésinet, était, dimanche soir, pris de boisson et cherchait des raisons aux personnes se trouvant dans la salle de bal de M. Barthélemy, rue Noblet.

A un moment donné, il envoya un coup de poing formidable à une femme H..., venue accompagnée de son fils, et l'étendit à terre.

Voyant cela, les assistants se ruèrent sur G... et lui administrèrent une raclée soignée.

G... jugea prudent de faire le mort et ce n'est qu'aux cris des assistants, à la vue de l'uniforme des agents qu'on était allé chercher « Voilà les agents! » qu'il sembla se réveiller, se leva et prit ses jambes à son cou.

Poursuivi par la foule, il fut bientôt rejoint et alla caver son ivresse au violon.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Le Marrec Jeanne-Joséphine, place Richelieu, 5; Balleriaud Georges, avenue des Platanes; Toué Marcel, boulevard de la Malmaison, 5; Aubert Jeanne-Victorine, avenue de Nanterre, 3; Boiton Céline, aux Champs-aux-Rays.

PUBLICATIONS. — Meunier Georges, boucher, à Houilles (Seine-et-Oise) et Godefroy Juliette, couturière, rue Laurin, 22, Rueil; Clavaud Louis, peintre, 28, boulevard de la Malmaison, Rueil et Monnier Henriette, institutrice, à Bolbec (Seine-Inférieure); Gérard Jules-Augustin, forgeron, rue de l'Hôtel-de-Ville, 22 et Laffrat Marguerite-Eugénie, plumassière, place de l'Eglise, 20; Poncet Denis, comptable, à Rueil, 26, boulevard des Ormes et Mistigry Louise, ouvrière taspissière, à Chateau, 17, rue de la Liberté.

DECES. — Nodière veuve Cavalier, rentière, 64 ans, rue du Château, 18; Dugaugquier Henri, 65 ans, comptable, La Jonchère; Brou Jenny, 76 ans, sans profession, 5, avenue du Chemin-de-Fer.

PLACE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

122, rue Lafayette, Paris

(HOTEL PARTICULIER)

PHOTOGRAPHIE D'ART & DE LUXE AGRANDISSEMENTS De